

Pl@cement garanti Canadien – Modéré

Terme : 5 ans

APERÇU

Le Pl@cement garanti Canadien - Modéré vous offre le potentiel de rendement de 20 grandes sociétés canadiennes reconnues, tout en protégeant votre capital. Il offre une diversification sectorielle et verse un rendement garanti à l'échéance.

- Exclusivement dans AccèsD
- Taux de rendement potentiel bonifiés
- Rendement minimal garanti connu dès l'achat
- Versement des intérêts à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Admissible au REER et au CELI
- Non admissible aux régimes suivants : REER immobilisé, REEI, RNV, FERR, CRI et FRV
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition annuelle du rendement garanti² et imposition à l'échéance du rendement variable
- Aucuns frais de gestion

Indications de rendement	500 \$ et plus
Rendement annuel composé garanti minimal	1,36 %
Rendement annuel composé maximal	3,71 %
Rendement cumulatif garanti minimal	7,00 %
Rendement cumulatif maximal	20,00 %
Taux de participation	100 %

Dates clés	
Période de vente	28 mai au 29 juillet 2019
Émission du placement	20 août 2019
Échéance du placement	20 août 2024

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.

² Incluant l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 20 sociétés canadiennes issues de différents secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

Société	Secteur
Banque de Nouvelle-Écosse	Services financiers
Banque Nationale du Canada	Services financiers
Banque Toronto-Dominion	Services financiers
BCE Inc.	Services de télécomm.
Brookfield Asset Management Inc.	Services publics
Cie Pétrolière Impériale Ltée	Énergie
Cies Loblaw Ltée.	Conso. de base
CN (Cie des chemins de fer)	Produits industriels
Fortis Inc.	Services publics
Gildan	Conso. discrétionnaire

Société	Secteur
Intact Corporation financière	Services financiers
Inter Pipeline Ltd.	Énergie
Natural Resources Ltd.	Énergie
Nutrien Ltd.	Matériaux
Pembina Pipeline Corp.	Énergie
Power Corporation du Canada	Services financiers
Rogers Communications Inc.	Services de télécomm.
Shaw Communications Inc.	Services de télécomm.
Société Canadian Tire Ltée	Conso. discrétionnaire
Thomson Reuters Corp.	Technologies

Secteur	Poids (%)
Services financiers	25,00
Énergie	20,00
Services de télécommunication	15,00
Consommation discrétionnaire	10,00
Services publics	10,00
Consommation de base	5,00
Matériaux	5,00
Produits industriels	5,00
Technologies	5,00
Total	100



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- acceptez de faire votre achat en ligne pour profiter d'un taux de rendement potentiel bonifié
- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer à une portion du rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Exception faite du rendement garanti, ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance. **Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance.**

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 1,05 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des cours de référence, jusqu'à un maximum de 20,00 %.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Si le rendement cumulatif des titres à l'échéance du placement	le taux d'intérêt
est inférieur à 7,00 %	s'élève à 7,00 %
varie de 7,00 % à 20,00 %	correspond au rendement cumulatif réel
est supérieur à 20,00 %	s'élève à 20,00 %

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Toutefois, ce placement verse un rendement garanti et votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant desjardins.com/suivirendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD si le placement est admissible au renouvellement en ligne, ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

La convention de placement ne prévoit pas de possibilité de conversion ou de rachat avant l'échéance de ce placement.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'AccèsD d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/offreexclusive
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller d'AccèsD ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737, options 4 et 1.

PRIX ET DISTINCTIONS



**Meilleur distributeur de
produits à capital protégé**

Meilleure banque privée

Meilleur produit de l'année

L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.